


PROGRAMME JUIN > DÉCEMBRE 2011 **caue28**

CONSEIL
D'ARCHITECTURE
D'URBANISME
ET DE L'ENVIRONNEMENT
D'EURE-ET-LOIR





PROJET EN COUVERTURE quartier de la Savonnière — Epernon
architectes-urbanistes : Faubourg 234 — architectes : Guerin & Pedroza
COPYRIGHT PHOTOS CAUE28, CAUE69, TNT architectes, OSTINATO architectes
DATE DE PUBLICATION juin 2011
CRÉATION GRAPHIQUE Frédéric Schaffar

ÉDITO

Première édition du programme semestriel du CAUE d'Eure-et-Loir.

Parce que le CAUE est un acteur essentiel dans l'AUE (Architecture, Urbanisme, Environnement), il produit et propose des actions tout au long de l'année qu'il est important de communiquer à nos membres mais aussi plus largement à tous les publics.

Ce premier programme s'inscrit dans un projet de réinvestir la position essentielle d'animation du CAUE auprès des différents publics : les collectivités et les professionnels, mais aussi, les citoyens bénéficiaires ultimes de nos actions.

Ainsi, ce second semestre sera concentré sur la reconnaissance du CAUE auprès du grand public, qui, par ses choix en matière d'habiter, est en capacité d'influencer grandement la qualité de l'architecture et des paysages. C'est pourquoi, le CAUE considère comme essentiel ce lien avec les citoyens de plus en plus concernés par leur cadre de vie.

Les six mois à venir verront la mise en place d'un calendrier des Permanences-conseil thématiques, la sortie d'Affiches-sensibilisation, l'ouverture de l'Observatoire des CAUE; quelques exemples d'innovations dans nos pratiques pour remplir au mieux nos missions avec efficacité.

Ce document est le commencement d'un rendez-vous semestriel présentant notre programme d'actions d'Information, de Sensibilisation, de Formation et de Conseil. La prochaine édition sortira donc en décembre 2011 pour présenter les actions de Janvier à Juin, premier semestre 2012, et elle s'avèrera bien plus complète. Actuellement, toute l'équipe s'investit activement pour mettre à votre disposition dès 2012 les actions d'Information et de Formation annoncées dès à présent dans ce programme.

Cette édition illustre un CAUE en évolution, par lequel nous souhaitons répondre à l'ensemble des missions du CAUE et vous offrir des lieux de connaissance, de culture, d'échanges et de contribution au désir de qualité urbaine, architecturale et paysagère.

J'espère que ce programme vous donnera un réel aperçu des six mois à venir, que vous trouverez de l'intérêt dans nos actions et que vous partagerez avec nous les enjeux d'un cadre de vie de qualité. Si tel est le cas, n'hésitez pas à nous rejoindre en devenant vous aussi membre du CAUE28 afin de soutenir activement le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement d'Eure-et-Loir.

Bonne lecture.

Dominique Leblond
Président du CAUE28
Vice-Président du Conseil Général
Conseiller général du canton d'Auneau
Maire de Béville-le-Comte

INFORMATION

Mission essentielle du CAUE, l'objectif est de faciliter l'accès à l'Information et la connaissance. Les actions développées sur cet axe sont par ailleurs, autant utilisées par les conseillers pour faciliter l'accès à leur demande de documentation comme appui dans leur travail personnel qu'orientées vers nos publics pour leurs recherches en AUE.



CENTRE D'INFORMATION

L'information est accessible dans nos locaux, matérialisée par le Centre d'Information en cours d'inventaire (2700 ouvrages à inventorier), dont une partie deviendra

ACCESSIBLE AU PUBLIC À PARTIR DE JANVIER 2012



SITE INTERNET

Une partie de l'information est accessible depuis notre **site internet**, partie dématérialisée, elle est constituée d'informations générales sur la structure mais aussi de ressources téléchargeables directement en ligne. Cet outil permet de répondre rapidement aux questions fréquentes liées au CAUE, à l'Architecture, l'Urbanisme, l'Environnement et le Paysage.

ACTUELLEMENT,

REMISE À JOUR RÉGULIÈRE TOUTE L'ANNÉE

WWW.CAUE28.ORG



FACEBOOK

Le CAUE au plus proche des réseaux sociaux expérimente actuellement une page **facebook**. Si le **site internet** est l'outil de référence et officiel pour le CAUE28, la page FACEBOOK est l'outil de proximité et d'interactivité où l'équipe et les abonnés seront en lien direct pour maintenir le contact et que vous ne manquez aucune actualité du CAUE.

ACTUELLEMENT,

REMISE À JOUR RÉGULIÈRE TOUTE L'ANNÉE



OBSERVATOIRE DES CAUE

Le CAUE d'Eure-et-Loir intégrera l'Observatoire national des CAUE sur l'AUE. Accessible depuis notre **site internet**, vous pourrez découvrir à votre gré, des opérations diverses tant au niveau des programmes, de l'échelle, que des localisations géographiques. Le CAUE28 jouera son rôle de veille et de centre de ressources sur la production locale pour vous informer et vous offrir une base de données de références pour vos projets actuels et futurs.

JUIN 2011



SENSIBILISATION



Le CAUE est d'intérêt public et ouvert à tous. Encourager la participation du public par l'organisation d'événements, de visites commentées, d'expositions, de conférences, d'éditions, tel est l'objectif de l'axe Sensibilisation.

EXPOSITIONS

Bénéficiant d'un petit espace d'exposition au rez-de-chaussée de ses locaux, le CAUE investira ce lieu ouvert à tous et gratuit pour vous présenter la production du mouvement CAUE : des expositions et films aussi bien réalisés en interne par l'équipe qu'au niveau régional par l'Union Régionale des CAUE Centre ou par d'autres CAUE.



PAYSAGES AGRICOLES CONTEMPORAINS EN EURE-ET-LOIR

Exposition photographique issue d'un concours de photographies organisé par le CAUE d'Eure-et-Loir dans le cadre de la Semaine Nationale Agricultures & Paysages 2011.

Ce concours fut un appel public à regarder et photographier les paysages agricoles. Amateurs, professionnels, se sont exprimés sur ces paysages qui font l'identité du département d'Eure-et-Loir.

DU 13 MAI AU 3 OCTOBRE 2011

ACCESSIBLE AUX HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC AU CAUE28



(HABITER) TOUT UN PROJET

Mieux concevoir pour mieux habiter : à travers cette exposition, chacun pourra s'orienter vers une conception réfléchie et sensible de la maison. Il s'agit de donner à comprendre que toute construction donc toute architecture est située dans un paysage et un environnement et qu'elle peut être source de projets de qualité intégrant les préoccupations de développement durable et le respect des environnements urbains ou ruraux. Une exposition présentée par le CAUE28 et produite par le CAUE69.

DU 22 OCTOBRE 2011 AU 3 FÉVRIER 2012

ACCESSIBLE AUX HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC AU CAUE28

AFFICHES-SENSIBILISATION

Sensibiliser à la qualité en quelques mots simples non superflus et trois ou quatre illustrations : c'est le pari de la nouvelle collection du CAUE28, les Affiches-Sensibilisation.

Un format A3 plié A5, pratique à emporter, recto/verso, une face présentant un article sur des sujets actuels ou vos questions les plus fréquentes, sélectionnés par l'équipe, l'autre face présentant une belle référence sur le sujet : affiche à accrocher. L'objectif est de produire 4 à 5 affiches-sensibilisation par an, téléchargeable sur notre site.



TERRASSES

Avant de se lancer dans la construction d'une terrasse, il est essentiel de réfléchir à la manière dont on compte investir cet espace. La terrasse sera-t-elle un lieu dévolu uniquement à la détente, servira-t-elle de salle à manger, est-elle prévue simplement comme un espace de propreté entre le jardin et l'intérieur ? Réfléchir à toutes ces questions permet d'envisager ce nouvel espace domestique.

JUIN 2011

TÉLÉCHARGEABLE SUR WWW.CAUE28.ORG



IMPLANTATION

Lors d'un projet de construction, définir l'implantation de la maison sur le terrain est une phase importante. Ce choix, aux effets souvent irréversibles, conditionne les possibilités d'évolution du bâti et de la parcelle.

SEPTEMBRE 2011

TÉLÉCHARGEABLE SUR WWW.CAUE28.ORG



EXTENSIONS

Agrandir l'habitat par une extension, quelles solutions pour gagner de la place en créant un véritable projet d'architecture ? Les choix sont multiples : surélévation, déploiement linéaire du volume, adjonction par un nouveau volume, annexe, quelles sont les conditions d'un projet de qualité ?

OCTOBRE 2011

TÉLÉCHARGEABLE SUR WWW.CAUE28.ORG



ACCESSIBILITÉ / ESPACES URBAINS

La loi sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a été promulguée le 11 février 2005. Quelles sont aujourd'hui les conditions d'un confort d'usage partagé par tous, comment les améliorer ? Un ou deux exemples illustrent ces volontés.

NOVEMBRE 2011

TÉLÉCHARGEABLE SUR WWW.CAUE28.ORG

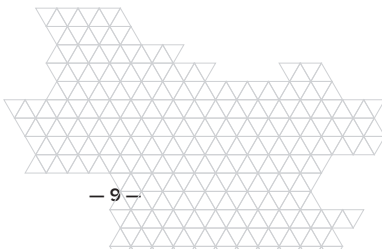


PERMIS DE CONSTRUIRE

C'est évident mais c'est mieux en l'illustrant ! Que contient un permis de construire ? À quoi ressemble un Plan de Masse ? Quels sont les délais pour obtenir une autorisation ? À qui déposer ma demande ? De nombreux particuliers retrouveront les réponses aux questions les plus fréquemment posées aux conseillers lors des permanences-conseil du CAUE.

DÉCEMBRE 2011

TÉLÉCHARGEABLE SUR WWW.CAUE28.ORG





FORMATION

La mission Formation se développe sur deux axes : la pédagogie auprès des écoliers à la demande de l'Inspection Académique et la formation auprès des élus, techniciens, personnels administratifs et professionnels.

Le CAUE prépare actuellement le contenu des sessions d'Ateliers-formation qui seront mis en place à partir de janvier 2012. Les ateliers-formation seront accessibles sur inscription, les places étant limitées pour chaque session à 15 personnes.

Les formations du CAUE permettent une meilleure réponse auprès des Maîtres d'Ouvrage. Moins consommatrices de temps et plus structurées, l'objectif est d'accompagner collectivement une progression vers le qualitatif et l'autonomie à partir d'ateliers animés et participatifs qui répondent aux problématiques récurrentes des Maîtres d'Ouvrages sur l'ensemble des territoires.

Les sujets des ateliers en cours de construction sont :

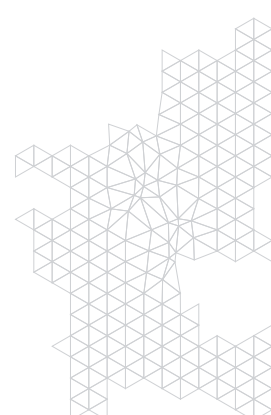
- les documents d'urbanisme
- démarche de projet
- accessibilité pour tous

DÉMARCHE DE PROJET

En préalable de l'Atelier-Formation de 2012 « Débuter un projet d'architecture ou d'aménagement », le CAUE28 en partenariat avec la Mission Interministerielle pour la Qualité des Constructions Publiques (MIQCP) organisera une journée-formation dont l'objet sera la programmation et la mise en oeuvre des différentes étapes d'une démarche de projet.

.....
SEPTEMBRE 2011

.....
INSCRIPTIONS : CONTACT@CAUE28.ORG
.....





CONSEIL

C'est l'activité la plus reconnue du CAUE et en même temps très méconnue.

Le Conseil CAUE est une aide pour la promotion de la qualité urbaine, architecturale et paysagère à travers un appui culturel, pédagogique et technique.

Pour remplir sa mission de conseil, le CAUE utilise son expertise pour jouer auprès de la Maîtrise d'Ouvrage, un rôle d'impulsion, d'animation, de vecteur de qualité et d'innovation dans l'objectif d'améliorer l'émergence de projets de qualité.

Le CAUE n'est ni un maître d'oeuvre, ni un prestataire de services.

La mission **conseiller CAUE** finit où débutent les missions d'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage et de Maîtrise d'Oeuvre.

Les Maîtres d'Ouvrage sollicitent un conseil soit par un rendez-vous lors des Permanences-Conseil, soit par une demande écrite de Conseil sur site.



CONSEIL SUR SITE

Le Conseil sur site est réservé aux collectivités. Son objectif est d'aider la Maîtrise d'Ouvrage à progresser dans sa réflexion, à engager un projet ou à faire évoluer celui-ci. Ce conseil ne constitue ni une programmation, ni un cahier des charges ou un acte de conception. La collectivité souhaitant solliciter le Conseil sur site, présente le cadre général, exprime sa question par courrier au CAUE. Un conseiller dédié sur le thème de la demande prend rendez-vous avec le Maître d'Ouvrage pour un entretien sur site et conseil. Dans les jours qui suivent, un compte-rendu du conseil envoyé au Maître d'ouvrage clôture le Conseil.

RDV SUR DEMANDE ECRITE



PERMANENCES-CONSEIL

Les permanences-conseil du CAUE sont thématiques et se tiennent tous les lundis sur rendez-vous sur simple appel téléphonique au 02 37 21 21 31, elles sont ouvertes et gratuites pour tous les publics, collectivités, professionnels et particuliers. Afin de bien préparer le rendez-vous qui dure une demi-heure à une heure, il vous est conseillé de venir avec le maximum de données relatives à votre projet et à sa situation :

- un extrait de plan cadastral
- des photos du terrain ou des bâtiments existants
- le cahier des charges, le programme
- les croquis ou esquisses que vous aurez réalisés vous-même, ou les études en cours...

Et si nécessaire :

- le certificat d'urbanisme
- le règlement local d'urbanisme (POS ou PLU à se procurer en mairie)
- v/e règlement du lotissement...

TOUS LES LUNDI

SUR RENDEZ-VOUS : 02 37 21 21 31

AU CAUE28

PLANNING DES PERMANENCES JUIN > DÉCEMBRE 2011

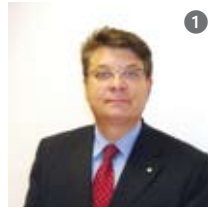
	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
1		permanences architecte-paysagiste-conseiller			férié	
2						
3				permanences architecte-paysagiste-conseiller		
4	permanences architecte-paysagiste-conseiller					
5			permanences architecte-urbaniste-conseiller			permanences architecte-paysagiste-conseiller
6						
7					permanences architecte-urbaniste-conseiller	
8		caue fermé				
9						
10				permanences architecte-urbaniste-conseiller		
11	permanences architecte-urbaniste-conseiller				férié	
12			permanences architecte-urbaniste-conseiller			permanences architecte-urbaniste-conseiller
13						
14					permanences architecte-urbaniste-conseiller	
15		férié				
16						
17				permanences architecte-urbaniste-conseiller		
18	permanences architecte-urbaniste-conseiller					
19			permanences architecte-urbaniste-conseiller			permanences architecte-paysagiste-conseiller
20						
21					permanences architecte-paysagiste-conseiller	
22		permanences architecte-urbaniste-conseiller				
23						
24				permanences architecte-urbaniste-conseiller		
25	permanences architecte-paysagiste-conseiller					férié
26			permanences architecte-paysagiste-conseiller			caue fermé
27						
28					permanences architecte-paysagiste-conseiller	
29		permanences architecte-urbaniste-conseiller				
30						
31				permanences architecte-paysagiste-conseiller		



permanences architecte-urbaniste-conseiller



permanences architecte-paysagiste-conseiller



1



2



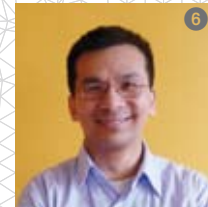
3



4



5



6

LE CAUE28

Les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement sont issus de la loi sur l'architecture n° 77-2 du 3 janvier 1977.

Ils ont pour mission de promouvoir la qualité architecturale, urbaine et environnementale en développant l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public.

Le financement du CAUE est assurée par une taxe. La TDCAUE (Taxe Départementale Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) est une taxe affectée et constitue le socle du financement de la structure. Elle est établie sur la construction et l'agrandissement des bâtiments mais aussi sur les permis d'aménager. Les autres ressources du CAUE sont les cotisations de ses membres adhérents, les dons et contributions par subventions de toutes personnes publiques ou privées intéressées.

Le CAUE est une association composée :
– des membres du Conseil d'Administration (représentants de l'État, des collectivités locales, des professions concernées, de personnes qualifiées, ...)

– des membres adhérents qui peuvent être des communes, communautés de communes, pays, structures, professionnels, particuliers

– de l'équipe d'animation: huit personnes forment l'équipe pluridisciplinaire du CAUE28

1 Dominique LEBLOND

Président du CAUE

Vice-Président du Conseil Général d'Eure-et-Loir
Maire de Béville-le-Comte

2 Laurence CAHUZAC

Directrice

3 Stéphanie ORENGO

Architecte et paysagiste conseiller

4 Marie-Laure GAILLARD

Architecte-urbaniste conseiller

5 Edwige PORCHER

Assistante de Direction

6 Varanong VONG

Géographe-infographiste



ADHÉRER, POURQUOI?

Toute personne morale ou physique peut-être membre en adhérant au CAUE:

- les communes
- les communautés de communes, syndicats et structures
- les organismes
- les professionnels
- les particuliers

En 2010, le CAUE comptait 254 membres.

POURQUOI ADHÉRER AU CAUE ?

Vous êtes intéressé par l'architecture, l'urbanisme, l'environnement et le paysage. Vous souhaitez participer et affirmer auprès du CAUE les enjeux de la qualité; vous adhérez au CAUE!

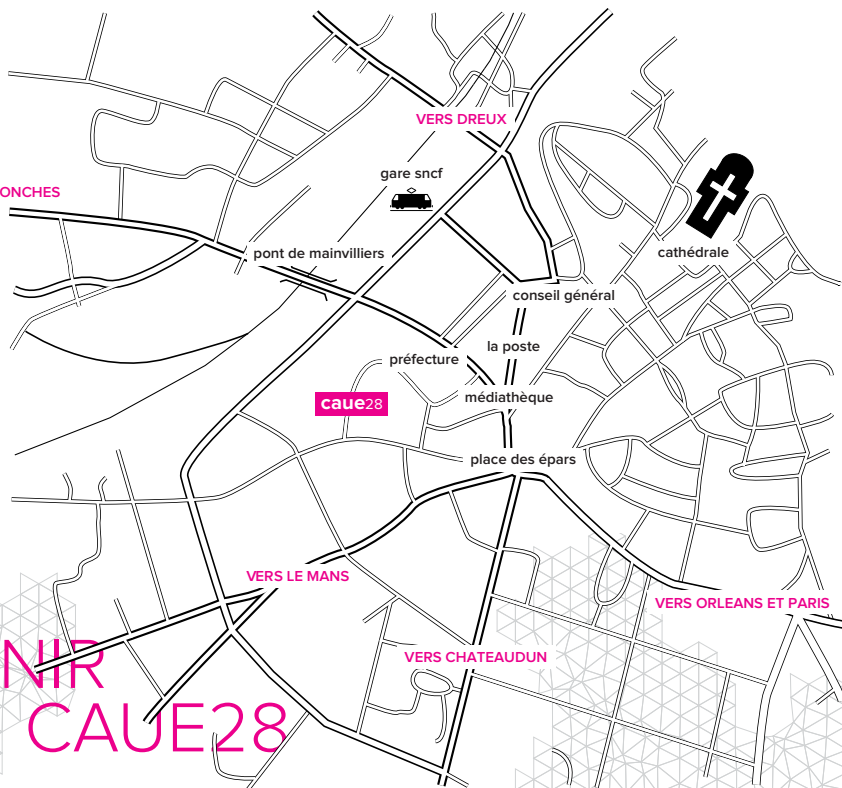
Quels sont les avantages des adhérents au CAUE ?

- Vous participez activement à la vie de l'association en devenant membre de l'Assemblée Générale
- Vous êtes destinataire de toutes nos publications dont le rapport annuel d'activités
- Vous êtes informé et invité à toutes les manifestations, organisées par le CAUE
- Vous êtes informé des nouvelles acquisitions du Centre d'Information
- Vous bénéficiez gracieusement du prêt de nos expositions
- Vous bénéficiez gracieusement et prioritairement d'un accès (1 personne / formation / adhésion) à chaque Ateliers-formations du CAUE28
- Vous bénéficiez d'une réponse prioritaire dans le cadre de nos conseils

LES COTISATIONS

Le montant des cotisations dépend de la catégorie. Les cotisations des communes sont indépendantes de celles des communautés de communes et syndicats intercommunaux. Le CAUE ne prend en compte que la notion de Maître d'Ouvrage. Le montant des cotisations est proposé sur une base de membre actif, pour devenir membre bienfaiteur, le montant de la cotisation doit au moins être doublé. Les catégories d'adhésion sont consultables sur notre site internet ou sur simple demande au 02 37 21 21 31.

DEPUIS SENONCHES



VENIR
AU CAUE28

caue28

CONSEIL
D'ARCHITECTURE
D'URBANISME
ET DE L'ENVIRONNEMENT
D'EURE-ET-LOIR

CAUE D'EURE-ET-LOIR
6 RUE CHARLES-VICTOR GAROLA
28000 CHARTRES
TEL. 02 37 21 21 31
FAX 02 37 21 70 08
WWW.CAUE28.ORG
CONTACT@CAUE28.ORG

HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC
DU LUNDI AU VENDREDI:
9H > 12H
14H > 17H

HEURES DE RÉCEPTION TÉLÉPHONIQUE
DU LUNDI AU VENDREDI:
8H30 > 13H
14H > 17H30